

PROJET DE LOI

adopté

le 29 avril 1992

N° 119

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'adhésion au traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur
suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 249 et 295 (1991-1992).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, fait à Washington, Londres et Moscou le 1^{er} juillet 1968 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 avril 1992.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 249 (1991-1992), Sénat.